

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 04 Avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 04 Avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Votants : 14

Présents : Mme DUPUY Valène, M. GENEAU Philippe, M. DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme COUSIN Elisa, M. BENOITON Olivier, M. CHANET Jean-Pierre, M. TRIGNOL François, GALINAT Arthur, Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme CHANQUOY Véronique.

Absents / Excusés : Mme RODRIGUES Marine, Mme LE DIGABEL Laëtitia, M. BODIN Jean-Michel.

Procurations : Mme RODRIGUES Marine donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique, M. BODIN Jean-Michel donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2023-011

SERVICE DES LOGEMENTS

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2022, la proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2022 est faite en suivant :

Le résultat dégagé sur le budget principal de la commune, à l'issue de la gestion 2022 s'élève à

- 44 270.69 €

Couvrant un besoin de financement de 13 334.54 €. L'affectation doit couvrir au minimum le besoin de financement.

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat 2022 pour un montant de :

- 13 334.34 € à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 en section investissement du budget primitif 2023 et

De reporter :

- 30 936.15 € en section fonctionnement en report à nouveau créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-5 ET R2311-12 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'affecter le résultat 2022 pour un montant de :

- 13 334.34 € à la couverture du besoin de financement de la section investissement au crédit du compte 1068 du budget primitif 2023

De reporter :

- 30 936.15 € en section de fonctionnement en report à nouveau créateur sur la ligne 002 du budget primitif 2023.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Je soussignée, Valène DUPUY, maire
Certifie le caractère exécutoire du présent document.
Notifié le 04 / 04 / 2023
Publié le 13 / 04 / 2023

Le Maire,
Valène DUPUY

